

Formulaire pour demande d'autorisation d'abattage, taille, élagage, écimage

Affichage au pilier public

A remplir par l'administration communale

Date 7 novembre 2025 au 7 décembre 2025

Objet de la demande

A remplir par le demandeur

Propriétaire PPE Fantaisie 14

Demandeur St-Clerc Immobilier SA

Adresse Chemin de Fantaisie 14 Parcelle N° _____

Type de demande Abattage Elagage Taille Ecimage

Végétation concernée Arbre isolé Haie Groupe d'arbres / bosquets

Arbre classé Oui → N° _____ (voir plan de classement des arbres)
 Non

Essence(s) Pin

Diamètre(s) du tronc ~ 30 à 40 cm Hauteur(s) : ~ 5 m

Etat sanitaire Bon

Motif de l'abattage /
élagage / taille /
écimage Cache la vue

La demande inclut qu'une personne de notre Direction soit autorisée à inspecter l'objet de la demande sur site

Merci de nous transmettre un croquis, plan et photo de l'emplacement de l'arbre actuel

Les pages 1 et 2 devront être remplies par le demandeur et la page 3 sera remplie par l'administration communale. La première page et la deuxième page du formulaire ainsi que le plan de situation seront affichés sur le site Internet

Le présent formulaire doit être retourné, dûment rempli et signé par le(s) propriétaire(s) ou par l'administrateur pour les PPE (la signature de l'entreprise mandatée pour les travaux n'est pas valable), à la Direction de l'urbanisme et de l'environnement (ci-après DUE), ch. de la Damataire 13, 1009 Pully

Propriétaire

Prénom PPE Fantaisie 14 Nom _____
Adresse Chemin de Fantaisie 14
Téléphone 1009 Pully
Adresse e-mail _____

Gérance / Administrateur de la PPE

Prénom St-clerc Immobilier SA Nom _____
Adresse Avenue de Lavaux 65 à 1009 Pully
Téléphone 021 / 729 00 00
Adresse e-mail PPE@st-clerc.ch

Entreprise mandatée par les travaux

A remplir obligatoirement pour les demandes d'élagage et d'écimage

Prénom Abin Nom Igrishka
Société FIG multiservices
Adresse Ch. de Longeraie 103 Mont-sur-Lausanne
Téléphone 078 / 742 56 54
Adresse e-mail info@figmultiservices.ch

Compensation prévue

A remplir obligatoirement pour les demandes d'abattage

Nombre d'arbre(s) _____
Essence(s) _____
Se référer à la liste des essences acceptées disponible sur le site internet
Emplacement prévu _____

Je souhaite payer la taxe de compensation en lieu et place de la plantation
Article 9, alinéa 3.2.9 du règlement sur la protection des arbres et du plan de classement

Une fois les plantations compensatoires effectuées, la DUE devra être avisée afin de contrôler la conformité des plantations sur place.

Selon l'art. 14 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrNP), la demande devra être également publiée dans la feuille des avis officiels (FAO) et les frais de publication seront facturés au demandeur par l'administration communale.

En signant cette demande, le requérant atteste avoir pris connaissance du Règlement sur la protection des arbres et du plan de classement de la Ville de Pully.

ST-CLERC IMMOBILIER SA

Av. de Lavaux 65

CH-1009 PULLY

Tél 021 729 00 00 - Fax 021 729 07 17

Lieu et date Pully le 29.10.2025

Signature _____